



STADE POITEVIN TENNIS CLUB

Halle de tennis
Rue de la Devinière
86 000 Poitiers
Tél : 05.49.46.23.74 Fax : 05.24.84.70.62
Site Internet : www.stadepoitevintennis.fr
E-mail : accueil@stadepoitevintennis.fr

Cadre réservé au Stade Poitevin Tennis

- FFT
- Balle jaune
Inscription liée avec :
Réf compta.....

BULLETIN D'ADHESION JEUNES 2017-2018 NE(E) EN 2000 ET APRES

Renseignements enfant :

NOM Prénom
Né(e) le sexe : F / M
Adresse domicile
Code postal ville
Classement 2016 : /_..._/ Classement 2017 estimé et Niveau si différent : / /
Téléphone :
E-Mail :

Une autre personne du même foyer fiscal est-elle déjà adhérente ? oui Non
Si oui, merci d'indiquer son nom et son prénom : _____

Renseignements parents :

PERE Nom <input type="text"/> Prénom <input type="text"/> Profession <input type="text"/> Domicile <input type="text"/> Portable <input type="text"/> E-Mail obligatoire : <input type="text"/>	MERE Nom <input type="text"/> Prénom <input type="text"/> Profession <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> E-Mail obligatoire : <input type="text"/>
---	---

E-Mail à retenir pour l'envoi des messages : Enfant, père ou mère A) Cours collectifs

L'adhésion à l'école de tennis donne en plus accès aux moins de 18 ans aux terrains couverts pendant les vacances scolaires (4h de réservation/semaine) et les week-ends (1h30 par week-end) et 4 invitations gratuites.

Formules GALAXIE (niveau blanc à niveau vert pour les moins de 11 ans)

Mini-tennis (né(e) en 2010 et après)	199 €	Si 1 ère année mini-tennis au Stade	153 €
Cours 1h/semaine :	280 €		
Cours 1h30/semaine :	345 €		
Cours 2h30 (sur 2 créneaux)	490 €		
Cours 3h00 (sur 2 créneaux)	555 €		

. Les cours débuteront la semaine du **25 septembre 2017** et se termineront vers la mi-juin 2018 (28 séances au total).

Indisponibilités :

Créneaux souhaités

(Merci d'en indiquer plusieurs afin de faciliter l'établissement des plannings)

Les joueurs à compter de 5/6 et les joueuses à compter de 15/1 bénéficient d'une réduction de 50 % sous réserve de s'engager à jouer en équipes.

B) Carte d'accès aux terrains (licence incluse)- Sans cours collectif

Carte « 4h intérieurs ou extérieurs » : 231 €

La carte donne droit à 4 heures d'invitations gratuites (8€ /heure au-delà)

Les terrains extérieurs sont normalement utilisables à compter d'avril.

Réservation des courts sur le site: www.stadepoitevintennis.fr

Les tarifs tiennent compte du coût de la licence (20 € pour les moins de 18 ans ainsi que la cotisation au Stade Poitevin Omnisports). La licence vous sera obligatoirement délivrée en tant qu'adhérent à un club affilié à la FFT pour la saison sportive 2018 (du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018) sous réserve de présenter le certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tennis en compétition. Elle permet de réserver des places à Roland Garros. De plus, sur présentation de votre licence, vous bénéficiez d'une réduction de 10 % chez « Raquettes services 86 ».

Si vous êtes déjà licencié(e) dans un Club pour la saison 2017/2018, cochez la case ci-contre (Merci de bien vouloir joindre l'attestation de votre licence à cette inscription)

Total : (A) ou (B) = €

Votre dossier ne sera pris en compte
Qu'à réception de tous les documents cités ci-dessous

- Le bulletin d'adhésion dûment rempli, daté et signé.
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tennis y compris en compétition (obligatoire quel que soit l'âge et le niveau du licencié).
- Le règlement intégral de la cotisation par chèques bancaires, chèques vacances ou espèces. Fractionnement possible de septembre à novembre, noter la date d'encaissement au dos des chèques (1 ou 3 chèques maximum à l'ordre du Stade Poitevin Tennis Club).
- Une attestation d'assurance extra-scolaire.



Bénéficiez d'une réduction de 10%
chez notre partenaire Raquettes
Services 86 !

ZC Grand Axe Poitiers Nord
Avenue de Châtellerault
86 440 Migné Auxances

05 49 38 82 68

Partie à remplir obligatoirement par les parents

Je soussigné, (nom et prénom) agissant en qualité de représentant légal de
..... (nom et prénom du mineur) :

Autorise l'enfant, désigné ci-dessus à adhérer au Stade Poitevin Tennis Club (y compris toutes les activités proposées par cette section) et le responsable de l'association à faire procéder toute intervention médicale ou chirurgicale d'urgence.

Reconnait que l'adhésion au Stade Poitevin Tennis entraîne l'acceptation du règlement intérieur de celui-ci et des règlements de la Fédération Française de Tennis (FFT),

Reconnait avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive, avoir été informé et avoir pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence ([cf www.fft.fr/sites/default/files/pdf/resumeassurancelicence_2018.pdf](http://www.fft.fr/sites/default/files/pdf/resumeassurancelicence_2018.pdf) ou affichées au club)

Reconnait avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires (notamment, celles proposées par la FFT) afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel. Pour y souscrire, contacter A.I.A.C au 0 800 886 486 (N° Vert, appel gratuit).

Atteste être en possession d'un certificat médical (datant de moins d'un an) de non contre-indication à la pratique du tennis, y compris en compétition,

Autorise le Stade Poitevin Tennis, pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser, pour la saison en cours, l'image de la personne, objet de la présente fiche, et cela sur tout type de support (notamment sur le site internet du club).

Oui

Non

Reconnait être informé qu'il existe un système de vidéo surveillance dans le hall d'entrée du Stade Poitevin Tennis.

L'adhésion du Club entraîne de facto l'adhésion du membre à la Fédération Française de tennis (dont ses organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux).

Le Club et la FFT pourront être amenés à utiliser vos données personnelles (notamment l'adresse électronique) à des finalités fédérales (notamment l'envoi de l'attestation de licence). A cette fin, les informations collectées seront susceptibles de donner lieu à un traitement informatique par le Club et la FFT.

Par ailleurs, acceptez-vous de recevoir des propositions commerciales de la part de la FFT (billetteries pour Roland Garros et le BNP Paribas Masters...) et de ses partenaires :

Oui

Non

En tout état de cause, conformément à l'article 39 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

Pour l'exercice de ces droits, vous êtes invité à vous adresser :

- Au secrétariat
- Et à la FFT (service « organisation et systèmes d'information » fft@fft.fr / 2 Avenue Gordon Bennett, 75016 PARIS).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données. Pour toutes informations sur la protection des données individuelles, veuillez consulter le site du Cnil (www.cnil.fr)

Acceptez-vous d'être ami Facebook avec le Stade Poitevin Tennis ?

Oui

Non

Acceptez-vous de recevoir la newsletter du Stade Poitevin Tennis (non existante à ce jour) ?

Oui

Non

L'enfant souhaite-t'il être ramasseur de balles lors de l'Open Masculin 86 en mars ?

Oui

Non

L'enfant souhaite-t'il jouer en équipes ?

Jeunes uniquement

Ou jeunes et adultes éventuellement

Date : Signature du représentant légal :

Partie à signer par l'enfant et co-signé par les parents

Le certificat médical est une pièce obligatoire quel que soit l'âge de l'adhérent. Tout dossier incomplet entraînera l'exclusion jusqu'à régularisation.

La Fédération Française de Tennis vous transmet directement la licence souscrite par le biais d'internet à votre adresse mail. Celle-ci doit impérativement être lisible et en cours de validité sur le dossier d'inscription afin que son enregistrement à la F.F.T se fasse sans erreur.

Les entraînements ont lieu au Stade Poitevin Tennis. L'assiduité au cours est primordiale quel que soit le groupe. Les enfants doivent être présents 5 mn avant le début du cours. Les accompagnateurs doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de repartir. Tout accident survenant en dehors des cours reste sous l'entière responsabilité des parents. La présence de ceux-ci n'est pas souhaitable sur le bord des courts pour le bon déroulement des entraînements.

L'aide de parents bénévoles est la bienvenue, elle est définie en début de saison et représente un engagement à l'année.

La participation aux compétitions des groupes concernés est obligatoire sauf cas de force majeure. En cas de non-participation, merci de prévenir en temps et heure le responsable. Les déplacements sont à la charge des parents.

Il est strictement interdit aux enfants d'entrer dans les bureaux sans la présence d'un moniteur et encore moins d'utiliser l'ordinateur.

Le respect et la courtoisie sont de rigueur, le dialogue est ouvert et souhaitable en cas de litiges. Tout manquement au règlement peut être sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive.

Date : Signature du représentant légal :

Signature de l'enfant :

**Partie à remplir par l'enfant qui a bénéficié d'une réduction de 50 % due à son classement
(co-signé par les parents)**

Je soussigné(e), m'engage à représenter mon club lors des matchs par équipes.

Je prends note que si je ne joue pas en équipes sans raison valable, je devrai restituer la réduction de 50 % à mon club.

Fait à, le

Signature :

REMBOURSEMENT

Mise en place d'un système de franchise incompressible de 3 mois. (ex : si absent 5 mois le club rembourse 2 mois). Ce remboursement se fera soit sous forme de chèque en cas de déménagement ou d'arrêt définitif dû à un problème de santé, soit sous forme d'avoir pour la saison suivante si cela n'est qu'un arrêt temporaire.

Pour prétendre au remboursement, il faudra fournir un certificat médical ou une preuve de déménagement dans un autre département. Le dispositif ne sera opérationnel que suite à une demande de l'adhérent et il n'appartient pas au club d'en prendre l'initiative. La licence ayant été payée à la FFT, elle ne peut rentrer dans ce cadre et le coût restera acquis au club.

Un élève ne souhaitant plus suivre de cours ne pourra prétendre à aucun remboursement, sauf dans les cas énoncés ci-dessus. En effet, le club a dû faire le nécessaire pour engager un moniteur et un créneau tout au long de l'année. Il est néanmoins précisé que l'adhésion ne devient définitive qu'après une participation à 3 cours. S'il renonce durant les 3 premiers cours, il sera remboursé des 9/12 (franchise de 3 mois sur 12).

Pour le cas particulier du mini-tennis, le remboursement pourra se faire même après 3 cours, en raison de l'instabilité des jeunes de cet âge.